



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide au développement

Question écrite n° 1624

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur l'évolution de l'aide publique au développement, composante essentielle de l'entraide et de la solidarité des pays les plus riches vers ceux dont le développement nécessite un soutien significatif. Elle regrette que sous la précédente législature cette mission humaniste de la France ait été mal assumée, en voyant ses crédits diminuer de l'ordre de 50 %. Elle lui rappelle que, si l'annulation de la dette de certains pays a permis, pour partie, d'apurer une situation financière pour le moins préoccupante, voire dramatique, cette mesure ne constitue pas la seule réponse à un développement pérenne. Qu'enfin, même si la France est le premier contributeur des grands pays industrialisés du G 7, la part consacrée à l'APD ne place notre pays qu'au huitième rang mondial. Elle lui demande quelle sera désormais l'action de la France en ce domaine et la politique que le Gouvernement entend mettre concrètement en oeuvre au titre de l'APD.

Texte de la réponse

L'aide publique au développement est entrée dans une période de renouvellement et de refondation. Faisant suite à près d'une décennie de diminution tendancielle globale, une nouvelle volonté politique partagée se fait jour, du côté des bailleurs de fonds, pour une augmentation des volumes d'aide publique. Cette volonté s'est en particulier exprimée et concrétisée lors de la conférence sur le financement du développement qui s'est tenue à Monterrey en mars 2002. A cette occasion, la France a annoncé, par la voix du Président de la République, qu'elle porterait le niveau de son aide publique au développement de son niveau actuel de 0,34 % à 0,50 % du produit intérieur brut d'ici à cinq ans. Cet engagement a été repris par le Premier ministre dans sa déclaration de politique générale devant le Parlement. Le Président a par ailleurs réaffirmé l'objectif de 0,7 % fixé par les Nations unies en exprimant le souhait que celui-ci puisse être atteint dans les dix ans. Le Gouvernement est donc résolu à inverser la tendance au déclin de l'aide française, qui est passée d'un sommet de 0,64 % du PIB en 1994 à un point bas de 0,32 % en 2000, et à augmenter l'APD de 50 % en cinq ans de façon à parvenir à un ratio égal à 0,50 % en 2007. Mais la question de l'aide au développement ne saurait se limiter à cette question du volume de l'APD, aussi essentielle soit-elle. En premier lieu, les flux financiers publics, à eux seuls, ne pourront assurer le développement de nos partenaires. Notre aide doit également tendre à améliorer le cadre des investissements privés qui apportent une contribution indispensable à l'activité économique. Par ailleurs, la coopération française comporte nécessairement une composante qualitative. Il importe en effet que l'effort des bailleurs produise le maximum d'effets sur le terrain, mais aussi qu'il soit accepté par l'opinion publique des pays donateurs. C'est pourquoi le discours de la communauté internationale sur la bonne gouvernance, sur la démocratie et le respect des droits de l'homme, sur l'efficacité des circuits de la recette et de la dépense publique, sur la lutte contre la corruption, sur la responsabilité première des pays bénéficiaires dans la création d'un environnement propice aux investissements et au développement d'entreprises créatrices de richesses, etc., est fondamental et ne contredit pas l'affirmation du nécessaire recours à l'APD pour parvenir à réduire la pauvreté et les inégalités. De ce point de vue, il convient de donner toute sa mesure au document de consensus qui a été adopté par la communauté internationale à l'occasion de la conférence de Monterrey. Il faut en

particulier se réjouir de ce que ce texte pose, comme admis par les pays du Sud comme par ceux du Nord, les principes rappelés ci-dessus. De la même façon, il faut se réjouir de voir le continent africain, à travers le nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique, s'approprier ces principes. Cette évolution mérite notre plein appui et fera l'objet d'une attention toute particulière lors de la présidence française du G8.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1624

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 août 2002, page 2826

Réponse publiée le : 4 novembre 2002, page 4007